



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 13 avril 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
7 avril 2023

**Délibération n° DCM23-04-13P15
Finances - Subvention de fonctionnement au CCAS
pour l'exercice 2023**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Catherine Klein

Dans le cadre de l'enveloppe ouverte au compte 657362 « Subvention de fonctionnement au CCAS » du budget communal, il est proposé d'attribuer une subvention de 310 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2023.

Pour mémoire la subvention accordée au titre de l'année 2022 était de 300 000 €.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 5 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la subvention de 310 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2023.

Secrétaire de séance,

Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE